

Bilan de la campagne d'arrachage des plantes exotiques invasives

Saison 2017

Loire
Atlantique



FÉDÉRATION NATIONALE
PÊCHE



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

La Fédération de pêche 44 naturellement impliquée...

La Fédération de Loire- Atlantique pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est une association déclarée d'utilité publique, loi 1901, agréée « Protection de l'environnement » par le ministère de l'écologie et du Développement Durable.

Elle a en charge des missions d'intérêt général et a pour rôle de veiller à la protection des milieux aquatiques dans un ensemble départemental.

Dans le cadre de sa mission de protection des milieux aquatiques, la fédération de pêche 44 intervient dans la gestion des populations des plantes aquatiques exotiques depuis 1996.

Des organismes nuisibles commercialisés

La problématique des organismes biologiques nuisibles ou pouvant générer des perturbations sur les milieux naturels ne date pas d'hier, mais la facilité et la rapidité avec lesquelles ils transitent d'un continent à l'autre, le développement d'un marché économique basé sur le vivant et le manque d'information des revendeurs et des consommateurs sur ces organismes, tout cela, concours à l'apparition et la perennisation de certains «nuisibles» qui affectent durablement le fonctionnement de nos milieux.

chacun peut aisément acheter pour quelques euros et en toute liberté ces mêmes «perturbateurs» dans des enseignes spécialisées

Dès lors, le paradoxe reste incompréhensible pour la plupart des gestionnaires : d'un côté, les collectivités

A la demande des AAPPMA, des collectivités territoriales et des syndicats de bassins, elle peut mettre en œuvre des chantiers de gestion des plantes afin que les usages tels que la pêche, la reproduction des espèces piscicoles, avicoles et végétales et la conservation de la biodiversité puissent être pérennes.

territoriales déploient des moyens financiers considérables pour contrôler ces «perturbateurs» qui pullulent dans les cours d'eau et plans d'eau, de l'autre, chacun peut aisément acheter pour quelques euros et en toute liberté ces mêmes «perturbateurs» dans des enseignes spécialisées (jardinerie, aquariophilie, bassins d'ornement...).



Poisson rouge accompagné d'*Egéria densa*

Souvent, ces magasins connaissent peu les effets dévastateurs des organismes exotiques qu'ils commercialisent, et les consommateurs ne sont donc pas informés des risques pour l'environnement. Une vidange d'aquarium dans un plan d'eau peut lui être fatale..!

Comment ces organismes sont-ils arrivés dans les milieux naturels?

Jour 1 « Il est mimi le poisson dans son bocal avec sa plante... Maman on peut l'acheter? »

Mois 1 « Tu t'en occupes de ton poisson rouge? »

Année 1 « Le pauvre... on va pas le tuer quand même... Relâche-le dans la rivière ! »

Année 5 Voilà la rivière 5 ans après...

Ludwigia grandiflora, basse vallée du Don, août 2001



DANGERS POUR LA BIODIVERSITÉ!

Poissons d'aquariums, plantes aquatiques ou terrestres, tortues de Floride...

Ne rejetez pas ces organismes vivants dans les milieux naturels.

COMPOSTEZ-LES OU RAPORTEZ-LES À VOTRE MAGASIN.

Les sites d'intervention

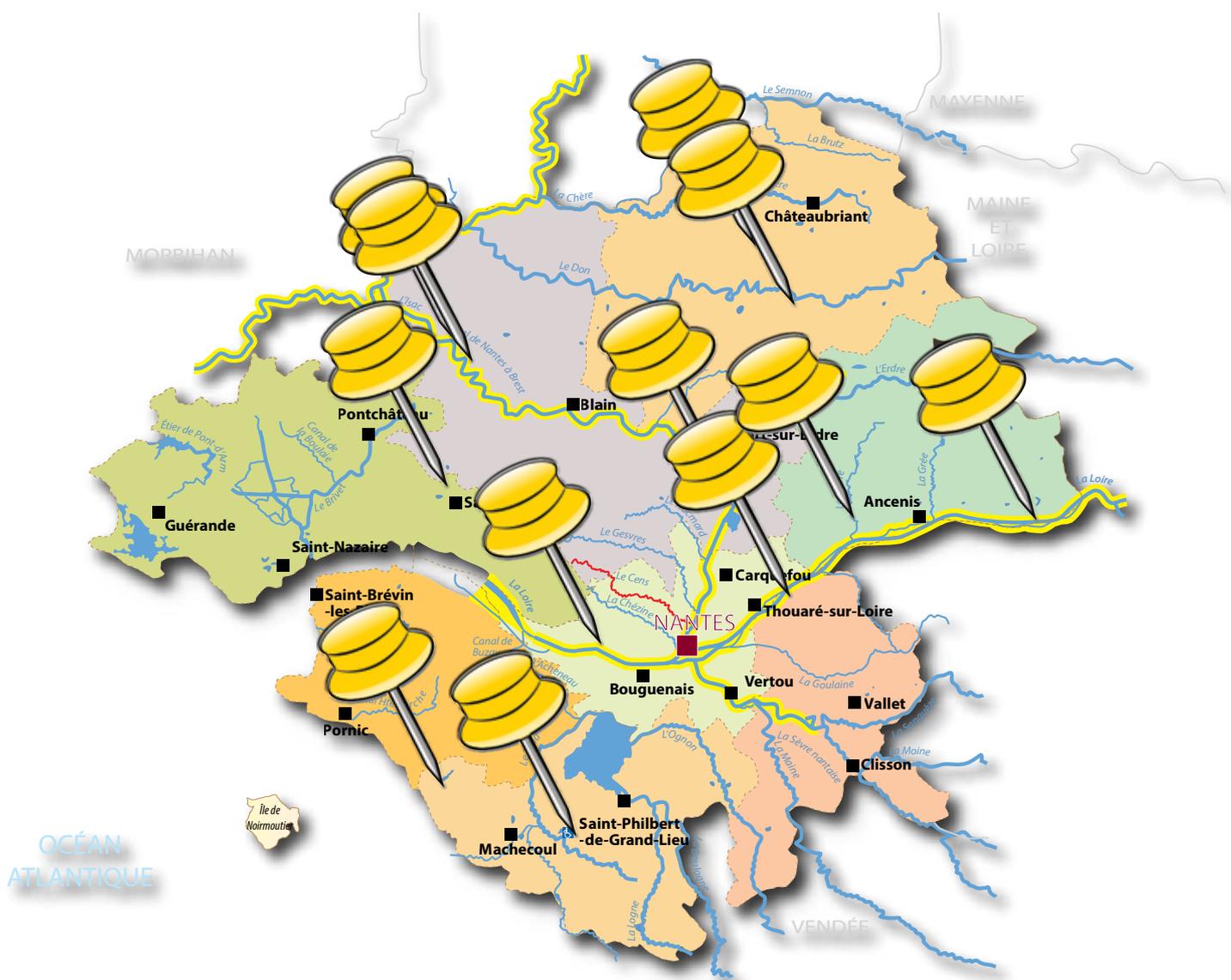
Les sites d'intervention dans la lutte contre les plantes aquatiques invasives ont été et sont toujours nombreux, du fait des demandes croissantes des pêcheurs, mais dans un souci de gestion durable, nous concentrons nos efforts sur quatre zones prioritaires : Lac de Beaulieu (commune de Couëron), Frayère de Tressé (commune de Plessé), Plans d'eau de Bourgneuf en Retz et Plan d'eau du Gué aux Biches (à cheval sur les communes de St Gildas des Bois et Missillac).

A ces sites régulièrement entretenus viennent s'ajouter d'autres secteurs où les interventions sont ponctuelles, car partagées par d'autres structures (CG44, communes, syndicats de bassins...), ou bien car une gestion annuelle n'est pas adaptée. Depuis près de 20 ans, la Fédération est intervenue sur de multiples chantiers à travers le département.



Interventions fédérales sur les plantes invasives 1998- 2017

Les chantiers d'arrachage manuel en 2017



Le lac de Beaulieu

COUËRON

Le lac de Beaulieu est un plan d'eau péri-urbain artificiel créé en 1991 conjointement par la commune de Couëron et la Fédération de pêche 44. Il est positionné à l'ouest de Nantes et constitue le point de départ du bassin versant des marais de Couëron.

La zone plan d'eau/ marais est classée en ZNIEFF de 2ème génération et le plan d'eau accueille des plantes protégées sur ses rives aux pentes très douces telles le potamot fluet, le potamot capillaire, et une variété d'orchidées.

Le plan d'eau est bien fréquenté par les pêcheurs. C'est un site de prédilection pour la pêche de la carpe (avec un parcours autorisé de nuit en rive droite par Arrêté Préfectoral) mais aussi pour les autres techniques de pêche au coup. La fédération de pêche 44 a rétrocédé la gestion piscicole à l'AAPPMA La Gaule nantaise, qui favorise la ressource « Brochet » mais aussi qui introduit régulièrement le « Black bass », poisson très combatif et de plus en plus recherché par une population de pêcheurs en constante augmentation. C'est un secteur de pêche très complet et représentatif de la pêche en Loire-Atlantique.

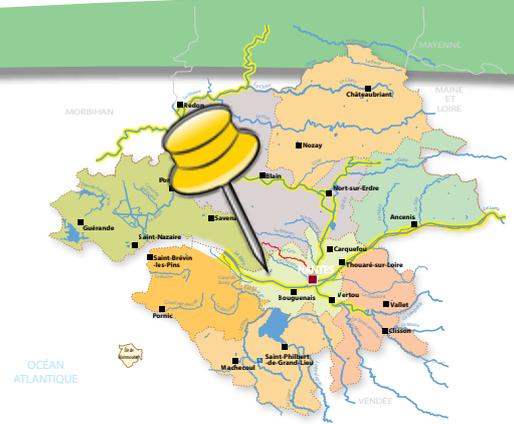
Par ailleurs, c'est un site naturel de regroupement d'espèces avicoles, migratrices pour certaines d'entre elles. La commune l'a d'ailleurs équipé d'un observatoire sur ses rives nord. Enfin, de nombreuses sorties naturalistes se concentrent sur ce site péri-urbain, bien positionné pour les associations et les sorties scolaires.

Bilan de la saison 2017

Cette année, les saisonniers ont travaillé 7 jours (4 en juillet et 3 en septembre pour les repasses). En tout début du mois de juillet et ont retiré 3 mètres cubes de matière fraîche sur l'ensemble du pourtour du lac. La plupart des herbiers étaient de type T1. La fin de saison leur a permis de récolter 2 m³ supplémentaires.

les chiffres à retenir:

7 jours ouverts
28 journées/homme
5m³
1.7 tonnes



Historique des interventions

La Fédération de Loire-Atlantique pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique suit et lutte contre les populations de Jussie (*Ludwigia peploides*) sur ce plan d'eau depuis 1996. Ce sont les zones de frayère qui semblent être les plus touchées par les infestations (pentes très douces), avec néanmoins des départs réguliers d'herbiers disséminés sur l'ensemble du pourtour. Depuis 2007, grâce aux interventions régulières, les populations se sont stabilisées et les volumes extraits ne dépassant guère les 5 à 7 mètres cubes par saison.

L'objectif sur ce plan d'eau est de contenir les populations au stade actuel (variable entre 5 et 7 mètres cubes/ saison), puisque pour le moment et malgré des efforts nombreux et soutenus, aucune régression réelle de la plante n'a pu être constatée.



Ludwigia peploides, Lac de Beaulieu, Couëron

La frayère de Tressé

PLESSÉ

La frayère à Brochets de Tressé fait partie du lit majeur du canal de Nantes à Brest et est située au nord-ouest de Guenrouët.

C'est une zone de marais aménagée spécialement pour la reproduction de cette espèce réputée « repère » dans le SDVP¹ de Loire-Atlantique.

Aucun usage lié à la pêche ne saurait être toléré sur cette zone puisqu'elle est entièrement dédiée à la protection et à la reproduction de l'espèce Brochet. C'est une réserve de pêche identifiée au plan départemental par arrêté Préfectoral. Par ailleurs, elle est comprise dans la ZNIEFF de 2^{ème} génération « Vallée de l'Isac entre Guenrouët et Pont-Miny, Vallée du Dreneux et étang de l'Aumée ».

L'objectif de cette zone est de produire des brochets naturellement, en constituant une zone pépinière, sorte de sanctuaire où les niveaux d'eau, maintenus artificiellement, garantissent les éclosions des larves. La production profite directement au bassin versant, puisque les alevins produits sur la frayère n'ont d'autre choix que de dévaler dans l'Isac.

Cette reconstitution des stocks de brochets du bassin de la Vilaine est une action de sauvegarde et de préservation du patrimoine départemental (le brochet représentant l'espèce piscicole « repère »), alors que la gestion des niveaux d'eau est inadaptée et met localement en péril cette espèce au profit d'autres poissons moins exigeants.

Bilan de la saison 2017

Sur le restant des zones infestées, la masse volumique reste toujours à peu près la même d'année en année. Les repousses de jussie dans sa forme terrestre ont motivé une expérimentation de bâchage sur prairie et les résultats ont été très satisfaisants. La zone débâchée à l'automne 2016 s'est vue recouverte à 100% de graminées, sans aucune repousse de jussie au sein du bâchage. La

Les chiffres à retenir:

17 jours ouvrés

68 journées/homme

60 m³

24 tonnes



Historique des interventions

En 1996, l'AAPPMA locale « la Brème de l'Isac » a acheté les parcelles de marais afin de réaliser les travaux de restauration de frayère. La jussie est apparue dès l'année 1999 et a rapidement envahi toute la surface en eau et une grande partie de la zone de prairie, ce qui a entraîné de gros dysfonctionnements et de nombreux travaux supplémentaires (mécaniques comme manuels).

Le soutien du Conseil Général 44 permet depuis 2004 de gérer au mieux les populations de jussie (*Ludwigia grandiflora*) et de contenir son extension sur la prairie (zone de ponte des brochets).

Par ailleurs, la fédération de pêche 44 a mis en place un dispositif préventif afin de lutter « passivement » contre la plante, faisant appel à des techniques de génie végétal, couplées à un bâchage des berges les plus infestées. Les actions combinées de l'AAPPMA, du CG et de la Fédération depuis 2004 sont optimales car les populations de jussie ont très largement diminué, secteur).

2^{ème} zone débâchée au mois de mai 2017 laisse des repousses de jussie sur les parties de bâche déchirées et abîmées. Les résultats sont moins satisfaisants. Les zones habituelles d'arrachage ont concerné un volume de 60 m³, soit à peu près dans la moyenne décennale.



Les plans d'eau de Bourgneuf

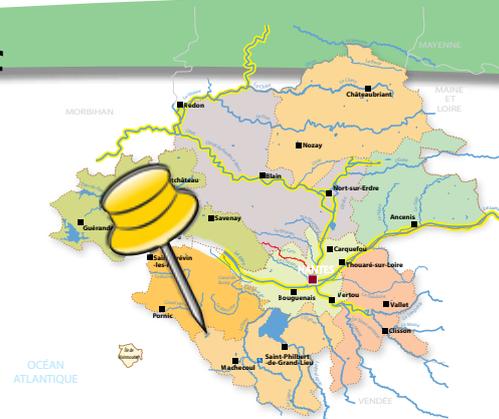
Bourgneuf-en-Retz

Ce complexe de trois plans d'eau de près de 18 hectares est, tout comme le lac de Beaulieu, une co-réalisation entre la commune de Bourgneuf-en-Retz et la Fédération de pêche 44. Ils sont situés au nord-est de la commune et leurs rives sont aménagées pour accueillir riverains et touristes l'été.

Le bassin versant de ces plans d'eau est relativement peu étendu (quelques kilomètres carrés), et ces plans d'eau ne font partie, ni de la zone de protection spéciale Natura 2000 Marais Breton, ni du périmètre « Zone humide d'importance Nationale ». Néanmoins, l'exutoire du bassin versant est directement connecté à la ZPS du marais Breton.

La pêche demeure le principal usage pour lequel l'enlèvement de la jussie est souhaitable. Ce secteur de pêche est un secteur clé du département car il est très touristique : en effet, les pêcheurs-estivants, nombreux autour de Bourgneuf-en-Retz, profitent de cette masse d'eau douce à proximité de l'océan pour s'adonner à leur loisir sans quitter la côte.

Objectif sur ces espaces: la réduction et l'entretien des principaux foyers de jussie, sur les 3 plans d'eau sont les priorités de la fédération. En effet, une déprise d'entretien en 2002 avait conduit à une infestation radicale du plan d'eau supérieur et obligé à recourir à un arrachage par pelle-mécanique à la fin août 2003.



Historique des interventions

Comme pour le lac de Beaulieu, une convention lie la Commune et la Fédération de pêche 44 dans l'entretien de ces plans d'eau. La fédération de pêche est chargée de la partie piscicole et halieutique, et a en charge l'entretien du lit et des berges des plans d'eau. A ce titre, c'est la fédération de pêche qui intervient depuis 1997 dans un programme pluri-annuel de gestion de la jussie (*Iudwigia peploides*). Chaque année, les efforts fournis sur ces 3 plans d'eau sont soutenus et assez peu satisfaisant car ces zones sont très peu profondes et les pentes ont une déclivité extrêmement faible (deux facteurs largement propices au développement de la plante). Les expériences de gestion passées nous ont enseigné qu'une seule année de déprise autorisait la jussie à coloniser 1/3 de plan d'eau en une seule saison !



Jussie dans sa forme terrestre

Bilan de la saison 2017

Pour les populations de jussie, les herbiers de type 1 à 2 ont stabilisé les chiffres de manière stable par rapport à 2016 avec 30 mètres cubes d'arrachés sur le complexe des 3 plans d'eau durant 14 jours consécutifs (soit 56 journées/homme de travail).

À noter que la commune a engagé des travaux d'accessibilité du plan d'eau amont avec la création d'un chemin et d'un parking, et un curage de la douve d'amont.

Les plans d'eau de Bourgneuf-en-Retz

les chiffres à retenir:

14 jours ouvrés
56 journées/homme
30 m³
10.5 tonnes

Étang du Gué aux Biches

Saint Gildas-des-Bois

Situé entre les communes de St Gildas des bois et Missillac à l'ouest du département, ce grand plan d'eau de 20 hectares est la propriété de la Fédération de pêche 44.

Cet espace n'est pas compris dans un périmètre de type ENS, malgré une belle zone humide en amont et une fréquentation faunistique très diverse.

Pêche et promenade sur les abords de ce plan d'eau sont les deux activités principales. Quelques « sorties nature » organisées par le gîte LPO présent sur la digue du plan d'eau.

Historique des interventions

Au cours du mois d'août 2007, les saisonniers de la Fédération ont découvert lors de leurs prospections cartographiques un plant de jussie sur la partie amont du plan d'eau. Jusqu'à lors, il n'avait jamais été observé aucune plante invasive. Après avoir remonté le bassin versant, il s'est avéré que d'autres plans d'eau étaient touchés de manière plus sensible par la jussie (plan d'eau de La Roche Hervé, commune de Missillac, directement connecté au Gué aux Biches).

En Octobre 2007, le personnel fédéral a découvert fortuitement dans la partie aval une petite population de Jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*) ainsi que de Laitue d'eau (*Pistia Stratiotes*) (une centaine de plants de chaque espèce). Tous les plants ont été détruits suite à leur découverte.

En 2009, un bloom de grande naïade (*Najas marina*) avait recouvert une grande partie de la tête du lac (zone humide).

Depuis avril 2008 les interventions sont permanentes afin de maîtriser l'expansion de la jussie. En effet, la plante est apparue en tête de plan d'eau, au niveau d'une zone humide jalonnée de centaines de Carex, et d'Aulnes glutineux, ce qui ne facilite pas les repérages exhaustifs.

Depuis 2013 l'intervention s'étend au-delà du plan d'eau

Le ruisseau d'alimentation de l'étang est lui aussi infesté et désormais, les interventions s'étendent jusqu'à l'exutoire du plan d'eau de la roche Hervé (domaine privé). C'est sur cette partie que les plus gros volumes ont été extraits depuis 2013. La mise en place d'un bâchage à plusieurs endroits des berges du ruisseau a été nécessaire pour juguler une extension très rapide.

Cette technique, à utiliser ponctuellement, permet de limiter l'apparition de la jussie sur les zones difficiles à arracher manuellement (argiles, complexes argilo-vaseux). Cela permet le déplacement des forces sur des secteurs où l'arrachage manuel est plus efficace. Les bâches sont retirées en fin de saison.

Bilan de la saison 2017

Les niveaux d'eau très bas ont obligé des prospections très difficiles avec une progression dans la vase à mi-cuisses à travers un dédale de carex et d'aulnes glutineux pour traquer la moindre bouture. Cette prospection « au peigne fin » prend beaucoup de temps. Le début de saison ayant été plutôt « clément », les herbiers ont été circonscrits rapidement (4 m³ pour 5 jours ouvrés de travail).

La repasse de fin de saison a permis de retirer 4m³ supplémentaires pour 3 jours ouvrés.

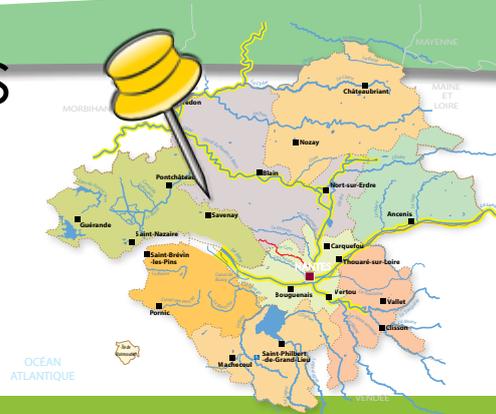


les chiffres à retenir:

9 jours ouvrés
36 journées/homme
8 m³
3.5 tonnes

L'étang du pont aux chèvres

Campbon



Situé sur la commune de Campbon, ce plan d'eau dit «Cocharde», héberge deux invasives parmi les plus agressives : jussie et myriophylle du Brésil.

Chacune se cantonne à une zone spécifique : la jussie s'implante depuis de nombreuses années en tête du plan d'eau (arrivée du ruisseau), quant au myriophylle, il est présent peu après le déversoir en rive droite.

Bilan de la saison 2017

L'étang a été vidangé dans le courant 2017 et les gelées hivernales ont certainement joué dans le ralentissement de la progression de la plante.

Aussi, c'est une quantité négligeable qui a été arrachée sur ce secteur, soit 3 poubelles de plantules en redémarrage.

Une repasse de contrôle a confirmé une faible repousse.

Historique des interventions

Récupérés sous forme de bail de pêche en 2007, le plan d'eau principal s'est vu colonisé par la jussie dès 2008, probablement suite à des travaux de pelle mécanique et/ou une dissémination avicole (Proximité du lac de GrandLieu).

Pourtant, aucune trace de jussie n'a pu être détectée sur les autres plans d'eau à ce jour! Les volumes arrachés sont assez faibles du fait d'une intervention très précoce, mais le temps passé est relativement important (la jussie prend rapidement sa forme terrestre avec l'exondation du plan d'eau due à l'évaporation estivale).

les chiffres à retenir:

1 jours ouvrés

4 journées/homme

0.150 m³

0.120 tonnes

Étang «Cocharde», Campbon 2015

Étang de Beaumont

Issé

Ce plan d'eau est situé sur le bassin du Don, au sud d'Issé. C'est un vaste espace aquatique d'environ 27 hectares appartenant à la mairie d'Issé. La gestion piscicole revient à l'une de nos AAPPMA : la Brème du Don.

L'apparition de la jussie remonte à une bonne dizaine d'années et depuis lors, l'AAPPMA se débrouillait toute seule pour contenir les infestations de *Ludwigia grandiflora*.

Récemment débordés et épuisés, les bénévoles de l'association n'ont eu d'autre choix que d'abandonner leur gestion. La fédération de pêche a naturellement pris la suite de l'entretien régulier pour ne pas voir 10 ans d'efforts voler en éclat !

Bilan de la saison 2017

7 jours ont été nécessaires pour râtisser la zone ouest-nord-est de l'étang ainsi que la zone de prairie où la jussie s'est installée. Les départs étaient multiples et cachés dans les nombreux herbiers rivulaires, en mélange avec la menthe aquatique et les joncs. Herbiers de types T1 à T2, les volumes de la fin juillet commencent à être importants et c'est au total 4 mètres cubes qui ont été retirés.

La jussie dans sa forme terrestre, est préoccupante.



Historique des interventions

Première année d'intervention pour la fédération de pêche sur cette zone, mais déjà 10 années d'entretien pour l'AAPPMA La Brème du Don.

Emmenée par son Président et ses bénévoles, la lutte contre la jussie sur le plan d'eau de Beaumont fait «rage» depuis 2005.

L'AAPPMA n'avait d'ailleurs besoin de personne jusqu'à aujourd'hui, faute de bénévoles.

C'est donc désormais la fédération de pêche qui reprend le flambeau pour assurer les arrachages de jussie, en partenariat avec la commune d'Issé pour l'enlèvement, le stockage et la gestion raisonnée de la végétation rivulaire.

Les chiffres à retenir:

7 jours ouverts

28 journées/homme

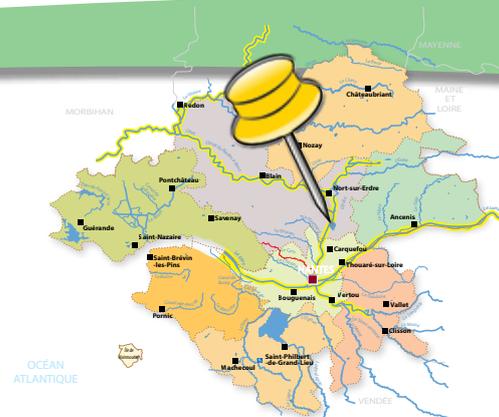
4 mètres cubes

1.2 tonnes

Étang de Beaumont, Issé juillet 2016

La frayère de Chavagne

Sucé/Erdre



Il s'agit des micro-zones humides en bordure d'Erdre au lieu-dit « Les Vaux » en rive droite du ruisseau de Chavagne, sur la commune de Sucé/Erdre.

Propriété de la commune de Sucé/Erdre, la zone a fait l'objet d'une convention de gestion et le droit d'intervention au profit de la fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de Loire-Atlantique.

Cette frayère s'inscrit dans le cadre du Contrat Territorial de Bassin Versant Erdre de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Les travaux d'entretien et de gestion de cette frayère-zone humide sont partagés entre la fédération de pêche 44 et la commune.

En outre, le site est le théâtre d'animations pédagogiques autour de la protection des milieux aquatiques.

Historique des interventions

Le projet de restauration de la zone humide à destination d'une frayère à brochets a été mis en place en 2013. Les travaux d'entretien consistent en la fauche estivale des hélophytes et l'arrachage des plantes invasives présentes in situ (Jussie et myriophylle du Brésil).

L'arrachage et la surveillance des végétaux invasifs incombent à la fédération de pêche.

Bilan de la saison 2017

Troisième intervention sur cette zone pour l'équipe des saisonniers. Comme l'an passé, une journée a suffi à retirer les pousses de jussie qui commençaient à émerger çà et là. L'arrachage exhaustif a permis de retirer une demi-tonne de plante (matière fraîche).

les chiffres à retenir:

1 jour ouvré
4 journées/homme
1.5 m²
0.450 tonne



Frayère du Verdier

Nort/Erdre



Situé sur la commune de Nort/Erde, le site du Verdier est une parcelle de 2,77 Ha dont 1,2 Ha est une zone humide (prairie inondable).

La parcelle agricole, désormais propriété de l'AAP-PMA « l'Ablette nortaise », n'était plus exploitée depuis des années, et la roselière avait progressivement laissé la place aux ligneux (principalement une saulaie).

Les travaux sur zone ont consisté en la rouverture du milieu et la destruction et le dessouchage des saules marsault qui envahissaient littéralement l'ensemble des parcelles :

- Ouverture du milieu : abattage d'une partie de la saulaie, dessouchage sur le marais
- Restauration des connexions hydrauliques entre la frayère et le ruisseau du Verdier
- Restauration par fauche (et exportation) de la végétation sur la frayère (roselière).
- Création de deux mares pour les amphibiens

Bilan de la saison 2017

1 mètre cube de plantes et de vase (exclusivement Jussie). Les rosettes étaient très nombreuses et disséminées un peu partout sur la frayère et un recouvrement partiel d'une douve.
À suivre...impérativement !

Les chiffres à retenir:

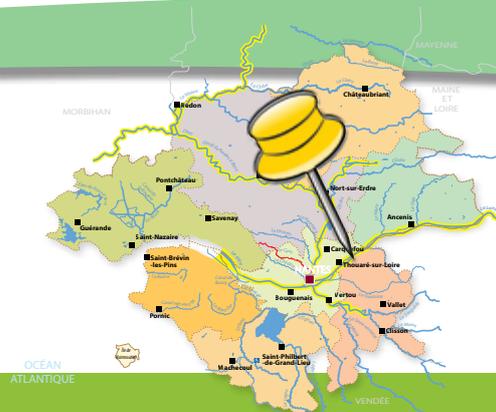
3 jours ouverts
12 journées/homme
1 m³
0.5 tonnes

Frayère du Verdier, Nort/Erdre, juillet 2015

La boire de Mauves

Mauves/Loire

Thouaré/Loire



Cette extension de Loire située entre les communes de Mauves/ Loire et Thouaré, en rive droite de la Loire est la propriété de l'AAPPMA « La Gaule Nantaise ». Elle fait partie de l'ensemble ZNIEFF de 2ème génération « Zones humides et îles de Loire de St Luce à Mauves, Marais de la Seilleraye ».

L'usage principal est la pêche et la promenade. Ce secteur est prisé par les pêcheurs de bords de Loire et ses eaux permettent de pratiquer de nombreuses techniques de pêche. Par ailleurs, la boire de Mauves est un site de référence dans le cadre de la pêche de concours aux niveaux local et national.

Pas d'enjeux majeurs sur ce secteur du fait d'une apparition presque anecdotique de la plante (deux demie- journées par saison).

Historique des interventions

La jussie est présente sur le site depuis 2000. Ses populations sont très faiblement représentées : depuis 2004, seulement 6 passages ont été réalisés en arrachage manuel direct, avec une récupération exhaustive de toutes les boutures. La configuration des berges (très abruptes) ainsi que la profondeur de la lame d'eau fait que la plante ne se plaît pas beaucoup dans ce milieu. Toutefois, une veille systématique durant la période d'été nous conduit à retirer quelques brins depuis les berges.

En 2013, les saisonniers avaient arraché 6 m³ de jussie. En 2015, 2m³ avaient été récoltés, ce qui confirme qu'un passage tout les deux ans peut être appliqué sur cette zone.

Bilan de la saison 2017

Deux poubelles de 50 litres ont été récoltées cette saison (un passage l'an passé explique le peu de développement de la jussie cette année).

les chiffres à retenir:

1 jour ouvré
4 journées/homme
0.100 m³
0.080 tonne



Boire de Mauves, Thouaré/Loire

Frayère de Carheil

PLESSÉ

Situé sur la commune de Plessé, au pied du domaine de Carheil, cet espace avait été rouvert en 2004 pour restaurer une deuxième frayère à brochets connectée au canal de Nantes à Brest.

La rouverture du milieu, a généré l'installation de la jussie sur tout le linéaire et le contrôle des boutures s'est rapidement imposé pour pérenniser le fonctionnement de cet espace. Cet espace n'est pas compris dans un périmètre de type ENS.

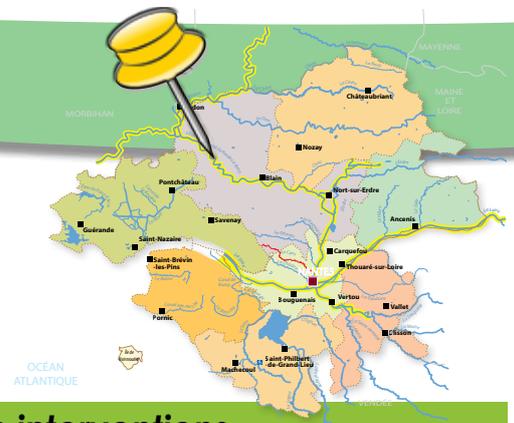
Cette frayère est le fruit d'un partenariat entre l'AAP-PMA « La Brème de l'Isac » et l'Association Syndicale du Domaine de Carheil. Les deux partenaires sont unis par une convention qui définit et encadre les actions de restauration.

Bilan de la saison 2017

1 m³ de jussie ont été retirés des eaux de la frayère de Carheil, pour 2 jours de travail à 4 saisonniers.

les chiffres à retenir:

1 jour ouvré
4 journées/homme
0.250m³
0.010 tonne



Historique des interventions

La convention a été signée en 2003 et les travaux de rouverture du milieu se sont déroulés durant le premier semestre 2004. Ils ont consisté en deux phases : d'une part, la restauration hydraulique d'une douve de ceinture, connectée au canal de Nantes à Brest en deux endroits, et d'autre part, un terrassement de la zone de frayère afin de niveler le substrat et les futurs supports de pontes. Le site, extrêmement embroussaillé ne présentait aucune trace de la plante en 2004.

En 2006, suite aux reconnections hydrauliques, les premières boutures apparaissaient et étaient arrachées rapidement. En 2007, la douve ainsi que les deux petites mares étaient partiellement envahies. depuis, des passages réguliers des saisonniers permettent de contrôler efficacement les infestations.



Les plans d'eau du grand moulin

La Marne

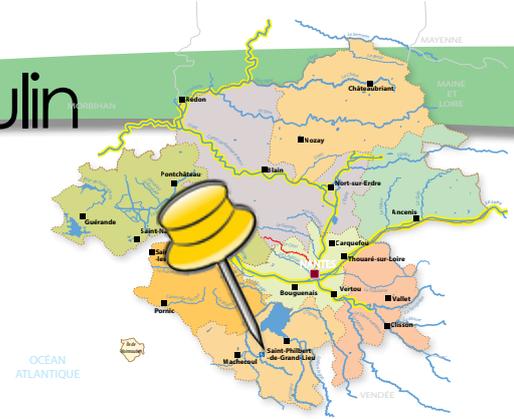
Situés à l'ouest de la commune de La Marne, ce complexe de plans d'eau issu d'une ancienne carrière d'extraction de granulats, est composé de quatre pièces d'eau distinctes et toutes en communication entre elles.

Il s'agit d'une zone communale dédiée au loisir pêche et à la promenade, et dont les baux de pêche ont été rétrocédés à l'une de nos AAPPMA, « Le Martin-pêcheur Philibertin ».

Étant donné le caractère confiné de la plante, un arrachage exhaustif est de rigueur. Le confinement de la jussie au plan d'eau principal et le ralentissement de son extension sur les plans d'eau annexes demeure les principaux objectifs de cette intervention.

Bilan de la saison 2017

Diminution des volumes arrachés pour ce secteur difficile habituellement de part son substrat. Cet espace présente la difficulté de l'arrachage sur substrat argileux (voir photo ci-contre). Le système racinaire n'est pas retiré dans sa totalité et les repousses sont garanties...Impossibilité de bâcher car la jussie est présente en mélange avec les hélophytes essentielles à la reproduction du poisson.



Historique des interventions

Récupérés sous forme de bail de pêche en 2007, le plan d'eau principal s'est vu colonisé par la jussie dès 2008, probablement suite à des travaux de pelle mécanique et/ou une dissémination avicole (Proximité du lac de GrandLieu).

Pourtant, aucune trace de jussie n'a pu être détectée sur les autres plans d'eau à ce jour! Les volumes arrachés sont assez faibles du fait d'une intervention très précoce, mais le temps passé est relativement important (la jussie prend rapidement sa forme terrestre avec l'exondation du plan d'eau due à l'évaporation estivale).



les chiffres à retenir:

2 jours ouvrés
8 journées/homme
0.250m³
0.100 tonnes

Saison 2016 en substance

Chantier	Commune	jour ouvré	Journée/ Homme	Volume arraché (m ³)	masse (en tonne- estimatif)
Lac de Beaulieu	Couëron	7	28	5	1.7
Frayère de Tressé	Plessé	17	68	60	24
plans d'eau de Bourgneuf	Bourgneuf-en- Retz	14	56	30	10.5
étang du Gué aux biches	St Gildas-des-Bois	9	36	8	3.5
étang du Pont aux chèvres	Campbon	1	4	0.150	0.120
étang de Beaumont	Issé	7	28	4	1.2
Frayère de Cha- vagne	Sucé/Erdre	1	4	1.5	0.450
Frayère du Verdier	Nort/Erdre	3	12	1	0.5
Frayère de Caheil	Plessé	1	4	0.250	0.010
Boire de Mauves	Thouaré/Loire Mauves/Loire	1	4	0.100	0.080
Plan d'eau du Moulin	La Marne	2	8	0.250	0.100
Total: 11 chantiers réalisés	12 communes	63 jours	252 jour/ Homme	110.25m³	42.16 Tonnes



DANGERS POUR LA BIODIVERSITÉ!

Poissons d'aquariums, plantes aquatiques ou terrestres, tortues de Floride. . . Ne rejetez pas ces organismes vivants dans les milieux naturels.

COMPOSTEZ-LES OU RAPPORTEZ-LES À VOTRE MAGASIN.



Fédération de Loire-Atlantique pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Association déclarée d'utilité publique - Agréée «Protection de l'environnement»
ZAC Erdre Active - 11, rue de Bavière - 44240 La Chapelle/Erdre
Tel : 02 40 73 62 42 – Fax : 02 40 69 21 72 / Courriel : secretariat@federationpeche44.fr